

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 359

Artikel: Quand Lucifer prend la parole
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tarex (suite et fin)

misérables (qu'est-ce que la brigade financière à la Sûreté ?). Pour commencer, il s'agirait que les magistrats et les milieux juridiques se préoccupent sérieusement de reviser de fond en comble les dispositions légales sur la société anonyme, lesquelles constituent à l'heure actuelle — le cas de Tarex le prouve une fois de plus — la meilleure garantie d'impunité pour les escrocs les plus habiles.

ANNEXE : LES GRANDES MUETTES

L'avant-projet, actuellement en consultation, relatif à la revision partielle du droit suisse des sociétés anonymes, comporte notamment (art. 704, al. 1, chiffre 4) une obligation de publication des comptes assez étendue. Le conseiller national Muheim, qui est à l'origine de cette disposition dans les termes actuels, avait fait valoir que grâce à « une publicité élargie, il s'agit surtout de fournir aux autorités qui doivent prendre des décisions de politique économique et sociale des données d'appréciation importantes ».

Une telle perspective nous rapproche singulièrement du cas Tarex...

Or, comme de juste, cette disposition fait l'objet d'une attaque en règle de la part des milieux d'affaires (SDES, 13.4.76) dont voici, pour mieux cerner l'enjeu, quelques-uns des « arguments » invoqués :

« (...) Comme la forme de la société anonyme est très répandue en Suisse, le devoir de publier s'appliquera vraisemblablement à un très grand nombre de sociétés (plus de 3000 selon une estimation), nombre peut-être même supérieur à celui des entreprises soumises à la même obligation dans les grands Etats voisins. Aussi la publication des comptes annuels pourrait entraîner des inconvénients considérables pour de nombreuses entreprises, notamment :

» Les sociétés de base (holding, financières, administratrices de licences) qui travaillent pour des actionnaires à l'étranger et n'ont souvent en Suisse qu'un siège formel (...)

» Une obligation de publier imposée aux sociétés par actions amènerait un grand nombre d'entre elles à se transformer en S. à r. l., ou en d'autres formes juridiques afin de conserver leur droit à une nécessaire discrétion. Dans certaines circonstances, cela pourrait aller jusqu'à entraîner des transferts de sièges vers d'autres pays. »

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

5000 francs, une bagatelle

Vous avez peut-être eu connaissance de cette émission de télévision « Kassensturz », où l'accueil d'un certain nombre de filiales bancaires a été testée : une jeune fille désirait investir 5000 francs et en définitive elle dut se reconnaître peu satisfaite des renseignements obtenus au long de son périple à travers les guichets. Immédiatement des chroniqueurs de la presse écrite ont relevé que 5000 francs ne sont pas dignes d'un placement en

titres. Dans « Die Weltwoche » (16), un collaborateur boursier s'inscrit en faux contre ceux qui estiment qu'on devrait avoir honte de demander des conseils de placement pour une telle somme : « Pour moi 5000 francs représentent de l'argent qui doit me rapporter de l'argent de la même façon que 30 000 francs, 100 000 francs ou plus. » Rappelant ses conseils sur les réserves nécessaires, sur un compte salaire par exemple, il juge qu'on peut spéculer aussi avec 5000 francs, et il cite deux exemples d'investissements qui auraient permis de rapporter soit 1500 francs en trois mois, soit 12 000 francs en quelques jours (un titre argentin qui a pris de la valeur après la chute de

Mme Péron). Prudent malgré tout, il explique comment limiter les pertes si les pronostics ne se révèlent pas exacts.

Une performance

Une fois n'est pas coutume dans cette rubrique, passons la Sarine pour signaler un anniversaire qui mérite d'être noté : « La Nation », bi-mensuel de la Ligue vaudoise, publie son numéro 1000. Une performance !

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Quand Lucifer prend la parole

Je vous disais : le diable...

Voici donc quelques extraits de la lettre qu'il m'écrivit au sujet de l'esperanto, qu'il signe *Lucifer* et dans laquelle il m'assure de sa haine !

« Lorsque j'ai quadrillé le monde en dressant des cloisons étanches, soit verticales (entre les peuples), soit horizontales (entre les classes), j'ai disposé d'un magnifique instrument : Babel. J'ai tellement entremêlé les fils de la langue et ceux de la mentalité que les hommes n'ont plus pu relativiser leurs différences culturelles pour se percevoir co-humains. En outre, j'ai beaucoup œuvré, généralement avec succès, pour qu'ils identifient la langue avec l'Etat-Nation. J'ai pu ainsi me délecter de quelques beaux carnages, fort réjouissants pour qui a, comme moi, le goût des sacrifices humains.

» Mais — et c'est, reconnaissons-le, un trait de génie — Babel m'a également servi à introduire une habile déchirure dans le tissu social. J'ai toujours laissé les hommes libres de choisir à leur gré la langue d'élection. Que m'importe, à vrai dire, que ce soit le grec, l'arabe, le français, le mandarin ou le latin ? L'essentiel est qu'elle crée une reconfortante scission entre les couches sociales.

» Aujourd'hui, le jeu se joue avec l'anglais. C'est un peu le couronnement de mon œuvre. Le latin avait l'inconvénient de n'appartenir à aucune nation. Avec l'anglais, je satisfais l'injustice culturelle et l'impérialisme économique ; je nourris de par le monde de splendides snobismes qui me ravissent ; je contamine le langage au niveau d'une même ethnie, détériorant ainsi la communication (ah ! le franglais !) ; je fais proclamer partout que l'anglais est une langue facile et que, par conséquent, tout le monde y a aisément accès, ce qui donne à mon action un petit cachet démocratique du meilleur aloi...

» Ecoutez mes adeptes. « Avec l'anglais, je me débrouille partout dans le monde », disent-ils. Que voudriez-vous de plus ? Bien sûr, ce serait affreux si l'anglais leur permettait de découvrir le monde des humains, mais heureusement, il n'en est pas question. Ils ne peuvent communiquer qu'avec quelques membres des classes privilégiées, avec le personnel des hôtels, des compagnies d'aviation et de certains magasins où on les plume comme des pigeons. Avec le peuple ? Zéro. Pas de communication sur la condition humaine, sur les réalités sociales et politiques, sur les grands problèmes métaphysiques, sur le plaisir de vivre, la culture ou la cuisine locale. Aux Philippines, où l'on enseigne l'anglais dès l'école primaire, à Hong-Kong, territoire britannique, à New York, dans les quartiers portoricains, la vie m'apporte la preuve de mon génie : l'anglais est trop difficile pour pénétrer au niveau de l'homme de la rue, pour peu que celui-ci soit de langue maternelle étrangère... »

D'où la haine du diable à mon endroit : j'ai parlé de l'esperanto, qui permet de détruire les barrières...

Toutefois qu'il se rassure : j'ai reçu entre-temps le prospectus d'une *autre* langue de convention, qui prétend concurrencer l'esperanto — avec toutes sortes d'avantages ! Quand il y en aura dix, tout sera parfait !

J. C.

POINT DE VUE

Cher Monsieur Ziegler¹

La presse suisse a donc sorti toute son artillerie pour attaquer votre dernier livre.

C'est bien fait pour votre pomme ! Votre livre contient des erreurs. Des erreurs tellement énormes que tous les journalistes dignes de ce nom en sont restés pétrifiés d'horreur.

Vous affirmez que la Convention Tartempion a été signée en 1939. Eh bien, c'est faux ! complètement faux ! Cette convention a été passée en 1937. Qu'y a-t-il entre 1937 et 1939 ? Il y a un fossé, un abysse, un monde. *Pis, il y a une différence fondamentale de 0,1031459515 % !* C'est abominable. Intolérable.

Vous dites que notre pays est dirigé, dans l'ombre, par 26 pisse-froid. Ah ! Elle est bien bonne ! Et vous osez maintenir ce chiffre ! Alors que tout le monde sait depuis longtemps que le nombre des gangsters qui nous gouvernent est de 27 ! Votre erreur de 3,703703704 % est absolument incompréhensible. C'est monstrueux et la presse a eu bien raison de vous tomber sur le râble.

Qui vole un œuf vole un bœuf

Vous nous trompez également — et d'une façon qui dénote bien votre malignité — quand vous affirmez avec hauteur que le bénéfice réalisé en 1974 par la Compagnie internationale des Tue-Mouches Tsé-Tsé a été de deux cent sept millions 345 000 francs.

Voyez-vous, Monsieur, Ziegler, tout cela est désolant. Pourquoi n'avez-vous pas dit la vé-

rité ? Pourquoi n'avoir pas simplement dit que le bénéfice de ladite compagnie s'est élevé seulement à 207 344 989 francs ? Dites, pourquoi voler 11 francs ? Vous savez bien que qui vole un œuf vole un bœuf, non ? Ah ! on commence par un petit écart, un petit biaisement de 0,0000053052 %... puis on se permet d'attaquer les compagnies multinationales, on les traite de malhonnête, etc., etc... Ah ! C'est du joli, Monsieur Ziegler, c'est du propre !

Est-ce que vous croyez que la presse suisse peut se permettre de pareilles erreurs ? Un rédacteur en chef qui se tromperait de 0,0000053052 % serait immédiatement mis à la porte. Tout le monde sait ça.

Vos commentaires et vos démonstrations n'intéressent pas la presse suisse. La presse ne s'intéresse qu'aux erreurs. Sa mission est de détecter l'erreur et de la dénoncer avec la plus grande vigueur. Par exemple, Globi a commis une erreur à la 22,383e minute du match Tramelan - Verzasca, à 3,315 mètres de la ligne des 16 mètres. Eh bien, toute la presse en a parlé et l'erreur a été analysée par des spécialistes lors de l'émission « L'erreur sous la loupe » de la TV romande. Voilà de l'information ; ça c'est de l'objectivité ! Vous comprenez, il ne s'agit pas de savoir si vos thèses sont justes. Il s'agit de savoir si vous savez calculer. Or, vous ne savez pas calculer. Donc vos thèses sont fausses, même si elles sont justes.

La prochaine fois, cher Monsieur Ziegler, proposez-nous des thèses fausses et des chiffres justes. De cette façon, elles seront enfin discutées dans la presse. Mieux même : faites comme les banques : truquez les chiffres et bourrez les commentaires de mensonges et d'obscurités. On vous croira alors sur parole.

Gil Stauffer

¹ Après les deux textes émanant de la rédaction de DP (No 358), Gil Stauffer revient librement sur le sujet.